



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIERGNIES

En date du 22 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 22 Mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marjorie GOSSELET-CAMBRAI, Maire.

Présents : ANCKAER Michel – DENIMAL Brigitte – DE FREITAS Carlos - FAZENDA Luis – GOSSELET-CAMBRAI Marjorie – HANOT Frédéric – MASSY Isabelle – MOSCHKAU Roselyne – NICOLAS Bertrand – SEGARD Freddy – VANESSE Damien

Absents excusés : BONA François – COTTON Ludovic - LEBLANC Martine -

Absents : HOUILLON Laurence

Procurations : BONA François à GOSSELET Marjorie - LEBLANC Martine à DENIMAL Brigitte - COTTON Ludovic à ANCKAER Michel

Madame Roselyne MOSCHKAU a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- **Organisation de la fête communale**
- 2- **Dossier vente de parties d'un terrain communal**
- 3- **Délibération CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF**
- 4- **Délibération budget – Fongibilité des crédits**
- 5- **Travaux**
- 6- **Questions diverses**

Le compte-rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité

1- Organisation de la fête communale

Avec la présence de Monsieur Philippe MACE, Président de l'aéro-club.

Madame la Maire rappelle que la traditionnelle soirée des Feux de la Saint Jean organisée par l'aéro-club aura lieu le vendredi 23 Juin 2023 (Week-end de la fête communale). Durant cette soirée un barbecue est organisé, rassemblant environ 300 personnes. Elle rappelle que cette année, la municipalité a décidé de réserver le car podium de la Région Hauts-de-France afin que ce dernier soit présent lors de cette soirée (Pour un montant de 1793,50€ TTC). Des animations seront proposées de 20h30 à 23h30 telles que : Blind test, Karaoké et Quizz. Elle explique que sur le contrat signé avec « La tournée d'été Région Hauts-de-France » il est indiqué que les techniciens et le podium arriveront à 11h00 le vendredi 23 Juin 2023 pour le montage qui durera 2h00. Un électricien devra être présent sur les lieux. Les animations commenceront à 20h30 et se termineront à 23h30.

Elle ajoute que le CAR PODIUM est une animation publique, c'est-à-dire que toute personne peut y participer et non pas seulement les participants au barbecue.

Avec Monsieur MACE, elle propose de disposer le podium de la région sur le parking de l'aéro-club et de prévoir buvette et restauration sur place pour les personnes ne souhaitant pas participer au barbecue.

Concernant le barbecue :

- Le tarif sera de 15€/Adulte et de 10€/Enfant

- Les inscriptions se feront à la mairie pour les habitants et les extérieurs. Pour les membres de l'aéro-club et les bénévoles il conviendra de se rendre directement à l'aéro-club pour s'inscrire.

- La date limite d'inscription est fixée au vendredi 16 Juin 2023 – 17h00.

Monsieur Philippe MACE informe les membres que des bracelets seront créés pour les participants au barbecue. Il ajoute également que le barbecue comprend : viande, salade, un morceau de tarte et boissons à volonté. Un serveur sera présent pour servir la viande. Néanmoins, il convient que des personnes soient disponibles afin d'apporter leur aide pour servir etc. Enfin, il propose qu'une frieterie et le pizaiolo qui était présent à la fête communale de SERANVILLERS-FORENVILLE soient présents sur le parking pour les personnes qui ne participent pas au barbecue. Madame la Maire va donc recontacter le pizaiolo qu'elle a eu l'occasion également de rencontrer lors de la fête communale de SERANVILLER, en lui proposant également de venir dans notre village un jour par semaine.

Madame la Maire explique qu'elle a contacté la CAC afin de réserver des tables et des chaises. Celles-ci étaient déjà réservées pour la commune de RUMILLY mais elle informe qu'elle a contacté le Maire de cette commune et qu'ils ont besoin de ce matériel pour le dimanche 25 Juin.

Elle a donc demandé au maire si ce dernier était d'accord pour que nous empruntions les tables et chaises le vendredi et que nous les ramènerions le samedi. Il est donc convenu que nous allions emprunter les tables et chaises aux points de dépôts soit : AUBENCHEUL-AU-BAC le jeudi 22 et GOUZEAUCOURT le vendredi 23.

En effet, 35 tables et 150 chaises se trouvent à GOUZEAUCOURT et 35 tables et 150 chaises à AUBENCHEUL-AU-BAC.

Madame la Maire demande aux membres de l'assemblée qui pourrait être présents avec Florian et Monsieur Freddy SEGARD pour aller chercher le matériel : Monsieur CARLOS DE FREITAS indique qu'il peut être présent et qu'il peut utiliser son camion. Mrs Bertrand NICOLAS et Damien VANESSE peuvent également être présents.

Elle ajoute que nous avons envoyé un mail à Monsieur CATTIAUX de la CAC afin de le prévenir. En parallèle nous avons reçu un mail de Madame MINCHILLI de la CAC afin de connaître son avis concernant l'occupation à l'aéro-club de l'association « LES AMIS DE FRANCOIS-XAVIER VILLAIN » le samedi 24 Juin. Ces derniers auront sans doute besoin de tables et chaises. Dans ce cas, ils pourraient éventuellement les apporter à RUMILLY le samedi après leur rassemblement. Elle ajoute qu'elle a donné son accord pour l'occupation de l'aéro-club par cette association le samedi et qu'une réponse par mail a été apportée à Madame MINCHILLI en lui demandant également si ces derniers auront besoin de tables et de chaises. Elle a répondu qu'elle n'était pas en charge de la gestion du matériel, notre mail a donc été transféré à Monsieur MALAQUIN.

Enfin, l'affiche va être préparée par Justine et mise dans les boîtes à lettres des habitants cette semaine par Farah.

Pour finir, Madame la Maire rappelle que les portes ouvertes de l'aéro-club auront lieu le jour de la fête communale. Monsieur MACE précise que ces dernières commenceront à 10h00, avec des baptêmes de l'air à 11h00 et qu'un mini meeting aérien (présentations aériennes) est prévu.

Madame la Maire informe les membres qu'il convient de programmer une réunion avec l'association NIERGNIES LOISIRS prochainement afin de discuter de l'organisation de la fête communale.

2- Dossier vente de parties d'un terrain communal

Madame la Maire rappelle que la municipalité a fait l'acquisition en 2021 de parcelles de Monsieur DEFOSSEZ Jean-Michel. Les parcelles acquises sont les suivantes : AB 113 (1185m²) ; AB 161 (6247m²) et AB 162 (568m²) soit une superficie totale de 8000m², à 2,75€ le m². Les frais de notaire s'élevaient à 1259,95€. Cette acquisition avait eu lieu dans le cadre du projet de création d'un terrain multisports pour les enfants du village. Cependant, madame la Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération a pour projet la création d'« aéroplaine » sur le terrain de l'aérodrome qui comprendra également la création de jeux pour enfants. Il n'est donc plus judicieux de créer un terrain multisports derrière la mairie.

(18h40 Madame ISABELLE MASSY ARRIVE).

Madame la maire informe les membres de l'assemblée que Mr et Mme PERIN et Mr et Mme PECQUEUR, habitants de la résidence Louis Blériot sont intéressés depuis longtemps pour racheter une partie de ce terrain afin d'agrandir leur jardin. Elle ajoute qu'ils entretiennent cette partie depuis de nombreuses années. Elle les a donc rencontrés en mairie avec Madame DENIMAL et Monsieur SEGARD.

Madame la Maire a proposé un prix aux futurs acquéreurs de 3€ le m² en précisant qu'elle devait en discuter

également avec le conseil municipal.

Peu de temps après leur rencontre, Madame la Maire explique que nous avons reçu en mairie un mail de Mr et Mme GROHIN expliquant qu'ils sont également intéressés pour acquérir une partie de notre terrain également afin de prolonger leur jardin. Il a précisé que Mr et Mme MASSON étaient également intéressés. Madame la Maire leur a proposé un prix de 5€ le m² sachant que Mrs GROHIN et MASSON n'entretenaient pas le terrain. Cependant, ces derniers ne trouvaient pas ce prix logique.

Madame la Maire explique que la municipalité ne doit pas passer par les Domaines afin d'avoir leur estimation. En effet, le prix est en dessous de 100 000€.

Elle ajoute que les frais de bornage, de clôture et les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs. Un devis a été envoyé à chacun par le cabinet CARON-BRIFFAUT de CAMBRAI. Les frais de bornage s'élèvent à environ 800€ pour chacune des parcelles à border.

Le plan est projeté sur l'écran. Madame la Maire explique que le but est de vendre les parcelles de façon à ne pas créer de dénivelé sur notre terrain et donc à créer une ligne droite.

La totalité des parties de terrain à la vente serait d'environ 2000m². Le nombre exact de m² sera confirmé après le passage du géomètre qui doit intervenir ce mercredi 24 Mai 2023.

Madame la Maire propose aux membres de l'assemblée de se prononcer sur cette éventuelle vente.

Après délibération, l'assemblée délibérante décide à l'UNANIMITÉ :

☞ **D'AUTORISER la vente de parties de parcelles à Mrs et Mmes PERIN, PECQUEUR, GROHIN et MASSON**

☞ **DE FIXER le prix à 3€ le m² pour chacun des acquéreurs frais de notaire non inclus. (Frais à la charge des acquéreurs)**

☞ **D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout document relatif à cette vente.**

A ce sujet, il convient de prévenir ces futurs acquéreurs qu'il est interdit de poser une porte sur cette clôture. En effet, madame la Maire précise qu'une loi existe stipulant qu'au bout de trente ans, la présence d'une porte transforme le passage en servitude.

3- Délibération CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF

Madame la Maire explique que nous avons reçu un mail de la CAF concernant la Convention Territoriale Globale.

En effet, la CAC n'ayant qu'une compétence très restreinte sur les thématiques abordées dans la CTG, les communes gardent la main sur leurs projets de développement.

Elle précise qu'il n'y a aucun engagement financier sur cette convention CTG. Il s'agit simplement de s'inscrire dans ce projet de territoire CAC/ communes / Caf du Nord.

Il est important que Niergnies soit dans le projet de territoire CTG car si la micro-crèche souhaite passer en PSU (Prestation de Service Unique) un jour, elle pourra obtenir de ce fait des financements Bonus CTG.

Madame la Maire précise que la CAC n'a pas pris la compétence « Petite enfance » en raison du coût trop important que représentent les crèches et micro-crèches des communes de la CAC.

La signature de cette convention couvrira la période du 01/01/2023 au 31/12/2027.

Madame la Maire propose donc aux membres de se prononcer sur la signature de cette dernière.

Après délibération, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité :

☞ **DE S'ENGAGER** dans la CTG au côté de la CAF du Nord

☞ **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette CTG.

4- Délibération budget – Fongibilité des crédits

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil que nous sommes passés à la nouvelle nomenclature M57 depuis le début de l'exercice 2023. Suite à ce passage à cette nomenclature, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Elle rappelle que cette instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5%

des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Madame la Maire ajoute que lors du vote du budget, il avait été décidé en effet de mettre en place cette fongibilité des crédits.

Cette fongibilité dite asymétrique permet d'ajuster dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre, des opérations purement techniques. En effet, auparavant, lorsqu'il manquait des crédits au sein d'un chapitre, il était impératif que le conseil municipal se réunisse afin de prendre une délibération budgétaire modificative.

Cette nomenclature a donc pour but d'améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

☞ **D'AUTORISER Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.**

☞ **D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout document s'y rapportant**

5- Travaux

Monsieur Freddy SEGARD, effectue un récapitulatif des travaux :

Tout d'abord il évoque la panne d'électricité qui a eu lieu les 27 et 28 Avril. Madame la Maire précise qu'il s'agissait de deux problèmes différents. Le jeudi, il y avait des problèmes sur un poste source, plusieurs villages étaient touchés. Concernant la coupure du vendredi, il s'agissait d'un câble de la Grand Rue. L'électricité s'est rétablie à 13h00.

Ensuite Monsieur SEGARD ajoute que :

- La réfection des trottoirs Grand Rue est terminée.
- Les fleurs ont été réceptionnées le 02 Mai
- La menuiserie LAURENT interviendra prochainement sur la porte de l'église, les menuisiers préparent les pièces de changement avant l'intervention.
- Les écluses provisoires ont été posées depuis le 09 Mai 2023. Il convient de voir pour déplacer celles situées devant le 56 Grand Rue. Monsieur SEGARD ajoute qu'il va reprendre rendez-vous avec Monsieur JOURNAUX du département du Nord.
- Concernant le terrain limitrophe à la Société FOURTECH rue des Ecoles, il convient de prévoir une solution afin que cela ne devienne pas une friche. Il y a en effet environ 2800m². L'entreprise LEGRAND a laissé un tas de cailloux sur place, il convient de la contacter pour qu'elle vienne la retirer.
- Le Département du Nord est venu sonder l'affaissement de la route devant l'Eglise.
- Les bennes ont été déplacées afin que ces dernières soient visibles sur les caméras de surveillance.

6- Questions diverses

☞ Marjorie GOSSELET-CAMBRAI effectue un récapitulatif des dépenses et recettes de la soirée années 80 au profit de l'association Coeur2Poumons :

En Dépenses :

- DJ : 650€
- Boulangerie : 151,20€
- Boissons : environ 800€
- Lesnes : 1333,01€

Soit un total de 2934,21€

En recettes : 3598,50€

Les bénéfices au profit de l'association s'élèvent à 600€ qui ont été remis en espèces.

Madame la Maire effectue également un récapitulatif des dernières demandes d'urbanisme :

▪ Permis de construire :

- Madame DUEZ Marie-Agnès, au 67 Grand Rue a effectué une demande pour la construction d'un carport de 50m².

- Monsieur LOURDEL Benoît, 4 rue du Château a effectué une demande pour la construction d'un appentis à bois de 45m². Nous sommes dans l'attente de la réponse du service instructeur « Murs Mitoyens » du Cambrésis.

▪ Déclarations préalables

- Mme CALDEIRA-FAZENDA, 10 rue de l'Eglise a effectué une demande pour le changement de façade et de menuiseries. La demande a été acceptée.

▪ Certificats d'urbanisme

- Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du certificat d'urbanisme n°3, concernant la construction d'une serre. Le service instructeur attend le retour d'un concessionnaire.

- Nous avons reçu une demande de certificat d'urbanisme concernant la vente de la maison située au 1 rue de l'Eglise.

- Enfin, le certificat d'urbanisme n°5 concerne la vente d'un appartement au 10 rue de l'Argillère.

Madame la Maire rappelle également qu'elle a pris un arrêté pour l'autorisation de la destruction de corbeaux freux, conforme à l'arrêté ministériel. Ce dernier est valable jusqu'au 31 Mai 2023. A savoir que le week-end dernier, 60 corbeaux ont été tués.

Pour finir, elle rappelle que ce dimanche 28 Mai a lieu le rassemblement de voitures SIROCCO à l'aérodrome.

☞ Roselyne MOSCHKAU explique que l'herbe a été fauchée Domaine de l'Enclos mais à côté de chez elle cela n'est pas fait. Madame la Maire indique qu'elle va prendre contact avec Monsieur LENOTTE.

☞ Brigitte DENIMAL explique que dans le cadre des élections sénatoriales, il est indispensable de désigner 3 délégués et 3 suppléants qui iront voter à la Préfecture du Nord le 24 Septembre. Elle ajoute qu'une réunion de conseil municipal devra avoir lieu impérativement le 09 Juin. Si le quorum n'est en revanche pas atteint, uniquement en cas exceptionnel, il conviendra de reporter cette réunion au 13 Juin.

☞ Michel ANCKAER informe qu'il a de bons retours sur le village. En effet, des personnes extérieures à NIERGNIES lui ont fait part que le village était très bien entretenu.

☞ Damien VANESSE suggère de supprimer l'éclairage public. En effet, ce dernier s'allume actuellement à 21h45 alors que la coupure programmée dans le cadre des économies d'énergie est à 22h00.

☞ Freddy SEGARD a de nouveau eu des réclamations concernant les motos qui passent le dimanche.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

La Maire,

Marjorie GOSSELET-CAMBRAI